CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

64e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 20 au 24 janvier 2025

**SC64 Doc.5**

**Rapport du** **Comité exécutif et du** **Président du Comité permanent**

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est invité à prendre note du présent rapport du Comité exécutif et du Président du Comité permanent.

**Contexte**

1. Le présent rapport contient un aperçu des travaux réalisés par le Président du Comité permanent et le Comité exécutif depuis la 63e Réunion du Comité permanent (SC63), qui a eu lieu du 3 au 7 juin 2024, jusqu’au 21 octobre 2024, date de publication des documents pour la 64e Réunion du Comité permanent.

2. Le rôle et la composition du Comité exécutif sont décrits au paragraphe 4 de la Résolution XIII.4 *Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar*, où il est noté que « la supervision du Secrétariat par le Comité permanent est réalisée en son nom, entre les réunions du Comité permanent, par son Comité exécutif (président et vice-président du Comité permanent et président du Sous-groupe sur les finances) en collaboration avec la Secrétaire générale ».

3. La composition du Comité exécutif est la suivante : la Chine qui préside le Comité permanent, le Gabon qui en est le Vice-Président et les États-Unis d’Amérique qui président le Sous-groupe sur les finances. La Chine, qui assure la présidence du Comité permanent préside aussi le Comité exécutif.

**Travaux entrepris par le Président du Comité permanent**

4. Depuis la 63e Réunion du Comité permanent, le Président est resté régulièrement en contact avec la Secrétaire générale, par courriel ou appels virtuels, afin de discuter de la gestion du Secrétariat ainsi que de la vision et des priorités de la Secrétaire générale pour la période triennale, et des meilleurs moyens, pour le Président, de soutenir le Secrétariat et les Parties contractantes.

5. Durant la période du rapport, le Président a fourni à la Secrétaire générale des orientations sur des questions techniques et administratives.

**Travaux entrepris par le Comité exécutif**

6. Le 11 septembre 2024, le Comité exécutif a tenu une réunion virtuelle et à cette occasion, le Secrétariat a décrit les préparatifs de la 64e Réunion du Comité permanent, les progrès des groupes et sous-groupes de travail, les produits envisagés, les préparatifs de la 15e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP15), un changement dans le rôle du Vice-Président du Groupe de surveillance des activités de CESP et enfin, les déplacements et activités de représentation prévus de la Secrétaire générale pour le reste de l’année 2024. Le Comité exécutif se réunira à nouveau le 19 janvier 2025, avant la 64e Réunion du Comité permanent pour discuter de la gestion des procès-verbaux de cette Réunion.

7. Lors de la réunion du 11 septembre, le Comité exécutif a décidé de convoquer une réunion du Groupe de travail sur la gestion le 8 octobre 2024 afin d’informer le groupe des activités et progrès du Programme de communication, éducation, sensibilisation, participation et renforcement des capacités (CESP), du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST), des préparatifs de la 64e Réunion du Comité permanent et de la COP15, et de la finalisation du document d’orientation sur le recrutement d’un nouveau Secrétaire général.

8. Le Comité exécutif est resté à la disposition du Secrétariat, durant la période du rapport, pour fournir, sur demande, des orientations sur les questions administratives et de gouvernance.